

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL VALANT COMPTE-RENDU N° 2021/05

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 juin 2021 à 20 h

L'an deux mil vingt et un, le quinze juin à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire sortant dans les délais légaux, le 10 juin 2021, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal,

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 14
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CHAVEROT Véronique
PALAIS Jean-Claude
COLLON Colette
POIRON Jean-Pierre
ESCOFET Danièle
BISSAY David
SERRAILLE Joëlle
PERRIER Guy

DENIS Chantal
CHAVEROT Gilbert
LANGE Audrey
GIROUD Marc
LAURENT Michel
BLANCHARD Valérienne

Excusé : LAURENT Maël pouvoir à LAURENT Michel

Désignation du secrétaire de séance : Colette COLLON

Ordre du jour :

- **Délibération** : Rétrocession à la Commune du Centre départemental de la voirie - Approbation
 - **Délibération** : Personnel communal : Renouvellement du contrat de l'ATSEM au 1^{er} septembre 2021 à raison de 12 h 50 hebdomadaires au grade d'adjoint d'animation au 1^{er} échelon
 - **Délibération** : Approbation du rapport annuel du SIEMLY sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Exercice 2020 (Voir en pièce jointe)
 - **Délibération** : Approbation du rapport annuel du délégataire SUEZ – assainissement - Exercice 2020 (Voir en pièce jointe)
 - **Décision du Maire** : Contrat de location licence IV avec Mme DEGOVRE qui envisage de créer un bar éphémère à la halle du randonneur durant les mois de juillet et août prochains.
 - **Délibération** : Fixation du tarif de location de la licence : 200 € / mois
 - **Délibération** : Travaux de réfection éclairage rue des Fayolles à réaliser sur le budget 2022 (on obtiendra 10 % en plus si on fait la demande dans le cadre du plan de relance). En effet, l'entreprise a effectué les travaux « rue du lotissement Perret » par erreur, il y avait effectivement des problèmes sur cette rue.
 - **Délibération** : DM Espace VIOLAY 1004 : - 0.73 cts chapitre 65 –
 - **Délibération** : DM Assainissement et DM Commune. Les crédits concernant le réseau d'eau pluvial ont été inscrits sur le budget assainissement alors qu'ils doivent être portés par le budget principal.
- Par ailleurs, concernant l'approbation du CA de la Commune, il nous est demandé de présenter un tableau avec les résultats cumulés des budgets qui ont été clôturés.
- Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement au centre bourg : ouverture des plis le 17.06.2021
 - Elections des 20 et 27 juin – Tour de garde – Rappel du circuit de l'électeur et des mesures sanitaires.
 - **Questions diverses** :
 Questions de Valérienne BLANCHARD :
 Où en est-on au niveau de la communauté de communes concernant les questionnaires sur la mutualisation ?
 Au 1^{er} janvier 2022 les collectivités doivent appliquer l'obligation de 1607 heures par an pour ses agents. Qu'en est-il à violay sur cette question ?

⇒ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT**
 Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

⇒ **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES A LA DATE DU 30.03.2021**

Séance du 04/05/2021	
2021.04.01	CCFE : opposition au transfert de la compétence PLUI
2021.04.02	Personnel communal : Création d'un poste d'ATSEM principal 1er CL et suppression poste ATSEM 2ème cl
2021.04.03	Vente d'une bande de terrain à Mme Quemener et M. REY

1. **Délibération : Rétrocession à la Commune du Centre départemental de la voirie – Approbation**

Lors de sa commission permanente du 7 juin dernier, le Département a entériné la rétrocession à titre gracieux du bâtiment de l'ancien centre départemental de la voirie, à la commune. Les travaux de démolition et de désamiantage du local à sel se feront dans les prochaines semaines par le Département.

Nous pourrions donc envisager l'installation d'un espace multisport dès la démolition réalisée et la réception de l'attribution des subventions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la rétrocession à la commune du centre départemental de la voirie.

2. **Délibération : Personnel communal : Renouvellement du contrat de l'ATSEM** au 1^{er} septembre 2021 à raison de 12 h 50 hebdomadaires au grade d'adjoint d'animation au 1^{er} échelon. Le poste pourra éventuellement être remanié au départ à la retraite de l'agent affecté à la cantine.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le renouvellement du contrat de l'ATSEM à compter du 1^{er} septembre 2021.

3. **Délibération** : Approbation du rapport annuel du SIEMLY sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Exercice 2020 –

Le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures d'ouverture.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le rapport annuel du SIEMLY mentionné ci-dessus.

4. **Délibération** : Approbation du rapport annuel du délégataire SUEZ – assainissement - Exercice 2020 –

Le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures d'ouverture.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le rapport annuel de SUEZ.

5. **Décision du Maire : Contrat de location licence IV avec Mme DELGOVE qui envisage de créer un bar éphémère à la halle du randonneur durant les mois de juillet et août prochains.**

Mme le Maire a pensé qu'il s'agissait d'une opportunité afin notamment de conserver la pérennité de la licence IV en l'utilisant sur 2021. De la petite restauration sera également proposée, notamment pour les randonneurs.

La période d'ouverture serait définie du 26 juin au 29 août inclus. Les horaires d'ouverture seraient les suivants : les lundi et mardi : fermé, les mercredi et jeudi : 8h-13h et 16h-21h, les vendredi et samedi : 8h-13h et 16h-23h, dimanche : 8h-20h.

Afin d'alléger le travail de l'employée, l'épicerie fermera les lundis toute la journée.

Délibération : Mme le Maire propose une location de la licence à 200 € / mois, soit 400 € sur juillet- août 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant de la location de la licence à 200 €/mois et la mise à disposition gratuite de la halle du randonneur. Il conviendra que les jeunes soient raisonnables au niveau du bruit et respectueux des installations, sous peine d'une fermeture immédiate.

6. **Délibération** : Travaux de réfection éclairage rue des Fayolles à réaliser sur le budget 2022 (10 % en plus est accordé dans le cadre du plan de relance). En effet, l'entreprise a effectué les travaux « rue du lotissement Perret » à la place de la rue des Fayolles, il y avait effectivement des problèmes sur cette rue et un intérêt plus important dans le lotissement que sur la RD49, avec le même nombre de points lumineux.

Mme le Maire propose de prendre cette délibération pour profiter des 10% supplémentaires d'aides, mais en actant le fait que ces travaux soient portés sur le budget 2022. Ainsi le taux de participation de la commune passerait de 71 % à 60 %, soit 7 100 € au lieu de 8 400 € sur un montant de travaux de 11 841 €.

Pour information, les économies d'énergie réalisées par le remplacement des lampes par des leds et de l'abaissement de la puissance la nuit est de : 56% (Le coût passe ainsi de 4 400 € à 1 900 € par an).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de travaux de réfection de l'éclairage rue des Fayolles à financer sur le budget 2022.

7. **Délibération** : DM Espace VIOLAY 1004 : - 0.73 cts chapitre 65 –
Il est proposé d'inscrire un crédit de 10 € à l'article 65888 (arrondis de TVA) et de réduire de 10 € compte 615221 (entretien de bâtiment) - chapitre 011.
Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la DM du budget Espace Violay 1004.

8. **Délibération** : DM Assainissement et DM Commune. Les crédits concernant les honoraires du réseau d'eau pluvial ont été inscrits sur le budget assainissement. La trésorerie nous demande de les inscrire sur le budget principal.
Ainsi, il est proposé de conserver les crédits excédentaires sur le budget assainissement pour les travaux et de prendre une DM pour la Commune afin de financer le maître d'œuvre partie « eau pluviale » : soit 18 000 €.

Ce qui donne :

Dépenses : + 18 000 € compte 2315 sous une nouvelle opération intitulée : «Création d'un réseau d'eau pluviale » ;

Dépenses : - 18 000 € compte 2115 de l'opération « Scierie Giroud » ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la DM du budget principal.

Par ailleurs, concernant l'approbation du CA de la Commune, il nous est demandé de présenter un tableau avec les résultats cumulés des budgets qui ont été clôturés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le CA cumulé des budgets : Commune, ZA les Gagères et Les Violettes.

9. **Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement au centre bourg** :
ouverture des plis le 17.06.2021

10. **Elections des 20 et 27 juin** – Tour de garde – Rappel du circuit de l'électeur et des mesures sanitaires.

Les élections auront lieu à l'Espace Violay 1004 pour des raisons de sécurité sanitaire.

Mme le Maire remercie les Violaysiens volontaires d'avoir accepté tenir les bureaux de vote les 20 et 27 juin prochains. Une personne supplémentaire a été prévue de façon à régler les flux dans le bureau de vote, et éviter ainsi qu'il n'y ait trop de personnes en même temps à l'intérieur.

Chaque électeur devra être muni de sa carte d'identité et de son propre stylo.

11. **Questions diverses** :

Questions de Valérienne BLANCHARD :

1- **Où en est-on au niveau de la communauté de communes concernant les questionnaires sur la mutualisation ?**

Mme le Maire, en charge de la mutualisation à Forez Est donne les éléments suivants :
Les points de mutualisation demandés par les communes sont les suivants :

ACHAT matériel :

Mise en commun ou prêt de matériel (chapiteaux, barrières, etc...) - déjà opérationnel

Achats groupés - défibrillateurs : en cours

Référencement fournisseurs

Achat matériel informatique

Papeterie, fournitures - réalisé

Produits d'entretien - réalisé

fourniture petit outillage

INFORMATIQUE :

Communication entre communes - développement d'un intranet

Communication via ILLIWAP - réalisé

Formation logiciels

RESSOURCES HUMAINES :

Service de remplacement secrétariat - réalisé

Mutualisation d'agents sur volontariat pour les temps partiels - en attente de retour des communes

Veille réglementaire, échanges de CV, formation INTRA

VOIRIE :

Commande gros matériel

Sel déneigement

Panneaux de signalisation

AUTRES : assurances, machine pour tracer les lignes routières, contrat de maintenance extincteurs, solution pour nuisibles (végétaux et animaux)

Toutefois, on s'aperçoit que la mutualisation est loin d'être simple, notamment en ce qui concerne les ressources humaines puisque les communes ont besoin de personnel souvent en même temps, et il n'est pas possible de démultiplier les postes, au risque d'accroître drastiquement le coût de la masse salariale, ce qui n'est pas l'objectif.

2- Au 1er janvier 2022 les collectivités doivent appliquer l'obligation de 1607 heures par an pour ses agents. Qu'en est-il à Violay sur cette question ?

Violay n'est pas concerné puisque tous les agents à temps complet sont déjà sur la base de 1607 heures par an.

Informations par Mme le Maire :

Réception des jeux (maison pitchounette, balançoires...) – 12 colis sur 13 ont été réceptionnés mercredi dernier. JPP nous renvoie le 13^e colis manquant, ne voulant pas attendre que le transporteur fasse des recherches qui pourraient durer des jours... Le montage des jeux se fera dès ce dernier colis réceptionné.

Bati Foncier : Une modification est apportée au projet à la place du HLM J. Vergnier, qui ne comportera plus que 3 maisons au lieu de 4, avec un peu plus de terrain pour chacune. Les nouveaux permis de construire seront déposés courant juillet et les travaux débuteront à l'automne.

Loire Habitat : les divisions en volume (appartements et commerce) sont terminées. La signature pour le terrain interviendra en juillet.

Retour inauguration de l'église et fête de l'écotourisme

L'inauguration de l'église s'est bien passée, même si peu de personnes étaient présentes. Les invitations officielles avaient été réduites du fait du contexte sanitaire en cours.

La fête de l'écotourisme, malgré le temps, s'est bien déroulée, avec un peu de monde l'après-midi. Pas moins de 28 exposants étaient présents et tous étaient très contents d'avoir pu exposer.

Tourisme :

Plusieurs points ont été mis en place par le Département, et Violay est concerné par :

*L'affichage sur Lyon (Tour Matagrín) en affiches 3x4 m ;

*Parution dans le prochain Loire Magazine de l'été ;

*L'intégration au référencement « France Vélo Tourisme » par le biais des boucles locales et des cols emblématiques – Le label national « accueil vélo » qui l'accompagne, pourra être décerné aux restaurateurs et hébergeurs Violaysiens qui en font la demande ;

*Deux personnes seront présentes à la Tour Matagrín cet été : la première financée par le Département, ce dispositif existant depuis 6 ans (du 08 juillet au 22 août) ; et la seconde par Forez Est pour 3 mois afin d'assurer la promotion de la CCFE. Ce dernier dispositif pourrait à terme devenir pérenne sur l'année.

Nombre de visiteurs à la Tour Matagrín de janvier à fin mai 2021 : 12.950 (2020 : 8977 et 2019 : 7900).

Question de Monsieur Michel LAURENT :**Qu'en est-il de la licence tabac du Bar-Tabac de Laurent Berger ?**

Suite à la demande de Mme DELGOVE de prendre le tabac, Mme le Maire a appuyé sa demande auprès des Douanes. Il lui a été répondu que tant que la Société BERGER était en liquidation judiciaire, un nouveau tabac ne pourra rouvrir.

Mme le Maire a donc pris contact avec le liquidateur qui va voir ce qu'il peut légalement faire, étant donné que le bail a pris fin avant la liquidation.

Dates des prochaines Réunions du Conseil Municipal 2021 :

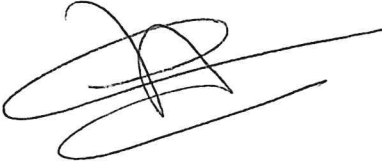
20 juillet

21 septembre

26 octobre

7 décembre

La secrétaire de séance,
Colette COLLON



Fait en Mairie, le 15 juin 2021,
Le Maire,
Véronique CHAVEROT.

